

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 07136
Numéro SIREN : 070 803 903
Nom ou dénomination : 5 A SEC FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2019 sous le numéro de dépôt 96021

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 09-08-2019

N° DE DEPOT : 2019R096021

N° GESTION : 2019B07136

N° SIREN : 070803903

DENOMINATION : 5 A SEC FRANCE

ADRESSE : 8 rue du Sentier 75002 PARIS

DATE D'ACTE : 27-05-2019

TYPE D'ACTE : Décision(s) du président

NATURE D'ACTE : Démission de directeur général

Sàsec France
Société par actions simplifiée au capital de 80.800 euros
Siège social : 8, rue du Sentier, 75002 Paris
070 803 903 RCS Paris

(la « Société »)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT
EN DATE DU 27 MAI 2019**

L'an 2019, le 27 mai, à 10 heures 30, au siège social,

la soussignée :

Sàsec Group, dont le siège social est situé 8 rue du Sentier 75002 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 498 018 233,

agissant en qualité de président de la Société (le « **Président** »), représentée par son président, Financière Hygie, elle-même représentée par son président, Olivier Boccara,

après avoir pris connaissance :

(i) **des documents suivants :**

➤ les statuts de la Société ;

(ii) **de l'ordre du jour ci-après reproduit :**

➤ examen de l'opportunité de maintenir Monsieur Philippe Labhard dans ses fonctions de directeur général de la Société,

➤ examen de l'opportunité de maintenir Monsieur Marco Antonio García Baile dans ses fonctions de directeur général de la Société, et

➤ pouvoirs pour les formalités légales ;

après avoir rappelé que :

➤ Monsieur Philippe Labhard, a été invité par courrier en date du 20 mai 2019, à formuler ses observations au sujet de l'examen de la poursuite de son mandat lors d'une réunion ce jour ; et

➤ Monsieur Marco Antonio García Baile, a été invité par courrier en date du 20 mai 2019, à formuler ses observations au sujet de l'examen de la poursuite de son mandat lors d'une réunion ce jour ;

a pris les décisions suivantes conformément à l'article 15 des statuts :

PREMIERE DÉCISION

(Examen de l'opportunité de maintenir Monsieur Philippe Labhard dans ses fonctions de directeur général de la Société)

Le Président, après avoir pris connaissance des observations de Monsieur Philippe Labhard, décide de mettre un terme aux fonctions de directeur général de la Société de Monsieur Philippe Labhard, avec effet immédiat.

Le Président décide de ne pas procéder à son remplacement.

DEUXIEME DÉCISION

(Examen de l'opportunité de maintenir Monsieur Marco Antonio García Baile dans ses fonctions de directeur général de la Société)

Le Président, après avoir pris connaissance des observations de Monsieur Marco Antonio García Baile, décide de mettre un terme aux fonctions de directeur général de la Société de Monsieur Marco Antonio García Baile, avec effet immédiat.

Le Président décide de ne pas procéder à son remplacement.

TROISIEME DÉCISION

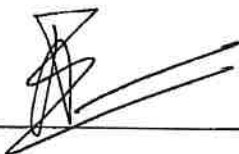
(Pouvoirs pour les formalités légales)

Le Président confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

*

* *

De tout ce qui dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le représentant du Président.



5àsec Group
Représentée par Financière Hygie
Elle-même représentée par Monsieur Olivier Boccara